

## Former l'archiviste du XXIe siècle

Anne-Marie Bruleaux

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bruleaux Anne-Marie. Former l'archiviste du XXIe siècle. In: La Gazette des archives, n°226, 2012. Gérard Naud, un archiviste de notre temps. pp. 71-93;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_226\\_2\\_4898](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4898)

---

Document généré le 15/03/2017

# Former l'archiviste du XXI<sup>e</sup> siècle

---

Anne-Marie BRULEAUX

Gérard Naud affirmait en 1978 : « en un temps de spécialisation, nous [les archivistes] sommes des généralistes de l'information »<sup>1</sup>. Trente ans plus tard, pouvons-nous encore reprendre à notre compte cette affirmation ? Pour répondre à cette question, il nous faut poursuivre la lecture de ce même article où Gérard Naud détaille ainsi sa pensée : « si peu que nous cherchions à comprendre la raison d'être des documents que nous emmagasinons, nous devenons les seuls capables de décrire la continuité d'une action sans être arrêtés par l'instabilité des institutions et la différence des langages d'une époque à l'autre, ou d'un bureau à l'autre ».

Jamais notre administration, jamais l'organisation des entreprises n'ont été aussi mouvantes qu'aujourd'hui. Les organigrammes fluctuent au gré des réformes administratives, des changements de dirigeants, du *reengineering* ; ils ont une durée de vie de plus en plus courte, à tel point qu'on ne doit plus construire les tableaux de gestion en se calquant sur eux, mais en prenant appui sur les grandes fonctions et les activités qui en découlent.

Plus que jamais aussi, il devient impératif que l'archiviste travaille bien en amont : dans l'univers traditionnel du papier, l'usage généralisé des sigles et acronymes, l'évolution lexicale de la langue administrative et du vocabulaire technique, qui ne sont pas des phénomènes nouveaux, s'amplifient et surtout s'accélèrent ; mais lorsque l'on aborde la question de l'archivage numérique, on entre dans un monde de l'éphémère et de l'incertitude où l'archiviste n'aura plus sa place s'il ne se positionne pas dès la création du document ou des données.

Dès lors, les compétences traditionnelles de l'archiviste ont-elles encore pleine valeur face aux bouleversements que connaît le métier ? Doit-il en acquérir de

---

<sup>1</sup> NAUD (Gérard), « Numéro Cent », *La Gazette des archives*, n° 100, 1<sup>er</sup> trimestre 1978, p. 11-12.

nouvelles ? Faut-il aller vers une spécialisation, ou au contraire continuer à envisager le métier dans sa globalité comme le faisait Gérard Naud ? Toutes ces questions aboutissent naturellement à poser celle de la formation des archivistes.

Ces dernières années, deux publications francophones lui ont été entièrement dédiées : un numéro spécial de *La Gazette des archives*<sup>1</sup> et les actes du colloque qui s'est tenu à Louvain en 2005<sup>2</sup>. Toutes deux témoignent de l'importance que revêt aujourd'hui la formation des archivistes face aux transformations du métier, mais alors que la première, de caractère commémoratif, est plutôt descriptive et s'attache à présenter plusieurs expériences menées depuis les vingt-cinq dernières années, la seconde s'oriente résolument vers la réflexion en se donnant pour objectif d'« identifier les éléments-clés d'une formation archivistique pour le XXI<sup>e</sup> siècle, ses contenus fondamentaux, ses modalités pédagogiques et d'organisation »<sup>3</sup>.

Certes, nous n'épuiserons pas ici le questionnement multiple qu'implique cette réflexion, pas plus que ne l'ont fait les participants au colloque de Louvain. Nous ferons d'abord une synthèse des compétences attendues et des problèmes qui se posent actuellement. Puis nous tenterons, en nous appuyant sur l'expérience qui est la nôtre après douze années d'exercice à l'université de Haute-Alsace, de faire un bilan sur les réponses qu'a tenté d'apporter le master archivistique délivré par notre établissement.

## Un faisceau de compétences

Carol Couture, dans sa conclusion du colloque de Louvain, affirmait : « il est révolu le temps où l'archiviste était ce professionnel quelque peu isolé qui travaillait en vase clos et qui pouvait laisser à d'autres le soin de gérer les ressources humaines, matérielles et financières consacrées à la bonne tenue des

---

<sup>1</sup> *La formation professionnelle : enjeux d'hier et d'aujourd'hui. À l'occasion des 25 ans du centre de formation de l'Association des archivistes français, La Gazette des archives*, n° 218, 2010, 296 p.

<sup>2</sup> VANDEVOORDE (Évelyne), *La formation des archivistes : pour relever les défis de la société de l'information. Actes de la cinquième journée des archives, organisée les 9 et 10 mai 2005 par le Service des archives de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2006, 265 p.*

<sup>3</sup> SERVAIS (Paul), « Introduction », *La formation des archivistes : pour relever les défis de la société de l'information, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2006, p. 7–15, p. 10.*

archives. On attend maintenant de l'archiviste qu'il soit en mesure de gérer l'ensemble des activités professionnelles et administratives d'un service d'archives »<sup>1</sup>. Si cette assertion correspond bien à la réalité du métier d'aujourd'hui, elle va à l'encontre de l'image encore trop souvent présente à l'esprit tant du grand public que des décideurs. Mais pour que l'archiviste fasse résolument obstacle à cette opinion tout aussi persistante qu'obsolète, il lui faut faire preuve d'un impressionnant faisceau de compétences et d'aptitudes qui se déclinent, quelle que soit la mission envisagée, en trois facettes : les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être. Pour mettre en adéquation la formation des futurs archivistes avec les compétences attendues, il est utile de s'appuyer sur des référentiels.

### *Savoirs, savoir-faire et savoir-être*

Chacun des participants au colloque de Louvain a énoncé les compétences générales ou ciblées sur la mission qu'il avait à traiter, non sans une certaine redondance.

En ce qui concerne les savoirs, tous, qu'ils évoquent le secteur public ou le secteur privé – ou les deux à la fois –, convergent vers la nécessité d'une solide connaissance théorique des fondamentaux de l'archivistique, notamment pour l'évaluation et l'acquisition – ou collecte –, la description, la conservation : les théories de l'évaluation, la notion de respect des fonds, les normes, etc. Rolande Depoortere, pourtant chargée d'évoquer la conservation, mission plutôt patrimoniale, insiste sur la nécessité de maîtriser les concepts du *records management*<sup>2</sup>.

Pour d'autres domaines de connaissance, les avis sont plus diversifiés : François Burgy, Christine Nougaret, Jean-Marie Yante insistent sur l'histoire des institutions, permettant à l'archiviste de contextualiser les documents. François Burgy va plus loin en incluant cette connaissance dans un ensemble plus vaste comprenant la théorie des organisations et la compréhension du fonctionnement des organismes publics et des entreprises<sup>3</sup>, tandis que Jean-

---

<sup>1</sup> COUTURE (Carol), « Conclusions », dans VANDEVOORDE (E), *La formation des archivistes : pour relever les défis de la société de l'information...*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2006, p. 217.

<sup>2</sup> DEPOORTERE (Rolande), « L'archiviste, spécialiste de la conservation patrimoniale », dans VANDEVOORDE (E), *op. cit.*, p. 139.

<sup>3</sup> BURGUY (François), « L'évaluation et l'acquisition. De la formation des archivistes à la constitution du patrimoine historique », dans VANDEVOORDE (E), *op. cit.*, p. 113–121.

Marie Yante souhaite renforcer la formation historique par l'histoire économique et sociale et l'histoire culturelle. Il y ajoute le droit, la sociologie et les sciences administratives. Il aborde aussi les savoirs techniques liés aux supports contemporains, sans dispenser l'archiviste de connaissances plus spécifiques au traitement des documents d'archives médiévaux et modernes et qui regroupent savoirs et savoir-faire : paléographie, diplomatique<sup>1</sup>, codicologie, sigillographie, chronologie<sup>2</sup>.

Les savoir-faire apparaissent également dans l'application pratique des connaissances théoriques proprement archivistiques ou liées au traitement des archives, ainsi que dans les tâches managériales – gestion budgétaire, des moyens, des ressources humaines, gestion de projet, planification – sur lesquelles insiste plus particulièrement Claude Minotto<sup>3</sup>.

En ce qui concerne l'informatique, il faut nous reporter au regard critique de Jean-Daniel Zeller pour faire un tour d'horizon des savoirs et savoir-faire nécessaires et lever les ambiguïtés qui leur sont encore souvent liées : « [...] pendant longtemps, la communauté archivistique a traité simultanément de l'informatique en tant qu'outil (*automated techniques*) et de l'informatique en tant que génératrice de documents numériques (*automated records*). Cette confusion se retrouve bien évidemment aussi bien dans les compétences estimées nécessaires pour les archivistes que dans les cursus de formation proposés en conséquence<sup>4</sup>. Fort de cette remarque, il fait une distinction claire entre quatre grandes catégories de connaissances et de compétences informatiques<sup>5</sup> :

- bureautique : à la maîtrise de logiciels classiques de traitement de texte, tableur, PAO, il ajoute celle de logiciels de gestion des images et de bases de données, alors que ces dernières feraient plutôt partie de l'informatique documentaire ;

---

<sup>1</sup> YANTE (Jean-Marie), « Balises pour un profil d'archiviste », dans VANDEVOORDE (E.), *op. cit.*, p 155–166. Il ne cite la diplomatique que pour les fonds médiévaux et modernes, mais il évoque un peu plus haut la typologie des documents, qui renvoie aussi à la diplomatique contemporaine.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> MINOTTO (Claude), « La gestion des archives : vision et pragmatisme », dans VANDEVOORDE (E.), *op. cit.*, p. 79–111.

<sup>4</sup> ZELLER (Jean-Daniel), *Faut-il des cyberarchivistes, et quel doit être leur profil professionnel ? Travail présenté pour l'obtention d'un certificat de formation continue en archivistique, université de Lausanne, Berne et Genève*, [en ligne], 2004, p. 5, [réf. du 14 novembre 2011], disponible sur [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001747/en/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001747/en/).

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 14.

- fondement de l'informatique : il y met des connaissances de base théoriques concernant l'histoire et les concepts de l'informatique, mais aussi son influence sur la société et les fondements archivistiques ;
- informatique documentaire : il entend par là la maîtrise de logiciels utiles à la gestion des documents (*records management*) ou à la gestion archivistique, notamment à la description encodée ;
- documents numériques : cette dernière catégorie recouvre toutes les connaissances et les savoir-faire permettant de gérer les documents numériques à tous les stades de la chaîne archivistique.

Les compétences communicationnelles et pédagogiques apparaissent à tous comme primordiales et relèvent autant des savoir-faire que des savoir-être. Ainsi l'archiviste doit « savoir négocier, savoir faire face aux " clients difficiles ", savoir convaincre, savoir constituer et entretenir un réseau de compétences, savoir adapter son discours à une multiplicité d'interlocuteurs différents »<sup>1</sup>, « dialoguer avec des spécialistes, former et sensibiliser les producteurs d'archives, le personnel, les utilisateurs »<sup>2</sup>.

Quant aux savoir-être, les aptitudes et qualités que l'on attend d'un archiviste sont multiples : l'aptitude à travailler en équipe, le pragmatisme, le goût de l'innovation et la créativité reviennent à plusieurs reprises dans les actes du colloque de Louvain. D'une ténacité à toute épreuve, il doit faire preuve d'enthousiasme, ne jamais se décourager et savoir motiver le personnel<sup>3</sup>. Philippe Bigot évoque encore « le charisme, l'intelligence et la culture, la patience, le dynamisme, l'esprit synthétique [...] »<sup>4</sup>. Habile négociateur, il est diplomate, convaincu et convainquant. Recul et anticipation, observation et écoute, réactivité face aux urgences, qualités de bon gestionnaire caractérisent aussi le bon archiviste<sup>5</sup>. À cette longue liste, nous rajouterions la rigueur et des qualités rédactionnelles.

Malgré toutes ses qualités et la somme de ses savoirs, l'archiviste doit enfin faire preuve d'humilité pour « savoir discerner ses propres limites et quand il

---

<sup>1</sup> BURGY (François), *op. cit.*, p. 118-119.

<sup>2</sup> DEPOORTERE (Rolande), *op. cit.*, p. 143.

<sup>3</sup> YANTE (Jean-Marie) *op. cit.*, p. 156-157.

<sup>4</sup> BIGOT (Philippe), « Le consultant entrepreneur en archives », dans VANDEVOORDE (E.), *op. cit.*, p. 58-60.

<sup>5</sup> YANTE (Jean-Marie), *op. cit.*

faut faire appel aux compétences d'autrui »<sup>1</sup>. Au final, Philippe Bigot conclut ; « l'aptitude première est la communication à tous les niveaux »<sup>2</sup>.

Plusieurs référentiels récents permettent de formaliser l'ensemble des compétences et aptitudes de l'archiviste et constituent de bonnes assises pour construire une offre de formation cohérente et pertinente.

### *Les référentiels*

Lorsque nous avons travaillé en 2005 à la réforme de notre formation pour mettre en place le master, nous n'avions pas à notre disposition de véritable référentiel complet et dédié ; il nous a fallu bâtir notre propre référentiel de compétences à partir de notre connaissance du métier et des quelques éléments que nous avons pu trouver dans d'autres outils. Ainsi avons-nous principalement utilisé le référentiel des métiers-types de l'information des professionnels de l'information-documentation édité en 2001 par l'ADBS qui décrivait dans une courte fiche, avec une grande ambiguïté sur ses fonctions, le « documentaliste-archiviste », correspondant en fait à l'archiviste d'entreprise et au *records manager*<sup>3</sup>.

Depuis lors, un travail important a été entrepris pour créer des référentiels dédiés aux métiers des archives, tant par l'Association des archivistes français que par la Direction des archives de France. Cette dernière a fait porter ses travaux sur tous les métiers des archives dans les services publics selon les niveaux et les types de responsabilités exercées. Cinq fiches-métiers<sup>4</sup> ont été élaborées pour les profils suivants : responsable de service d'archives, cadre dans un service d'archives, expert dans un service d'archives, assistant dans un service d'archives, agent dans un service d'archives. Chaque fiche comprend la liste des missions et des activités, les compétences réparties en savoirs, savoir-faire et savoir-être, enfin le type de poste concerné. On y retrouve nombre de compétences énoncées ci-dessus, mais l'archiviste n'étant plus pris dans sa globalité, elles sont déclinées en fonction des différents profils. Ces fiches sont

---

<sup>1</sup> BURGY (François), *op. cit.*

<sup>2</sup> BIGOT (Philippe), *op. cit.*, p. 60.

<sup>3</sup> ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION, *Référentiel des métiers-types des professionnels de l'information-documentation*, [en ligne], Paris, 2001, 95 p., p. 35-36, [réf. du 15 mai 2012], disponible sur : [http://www.adbs.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichier?ID\\_FICHE=107&OBJET=9995&ID\\_FICHER=1491](http://www.adbs.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichier?ID_FICHE=107&OBJET=9995&ID_FICHER=1491).

<sup>4</sup> « Archives de France : métiers des archives », [En ligne], [réf. du 15 mai 2012], disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archivespubliques/formations/metiers>.

intéressantes pour les recruteurs qui ont à rédiger des profils de poste, mais aussi pour les formateurs qui peuvent mesurer les écarts éventuels entre l'offre de formation qu'ils proposent et les compétences attendues dans les services publics d'archives. Enfin, elles donnent aux étudiants une vision assez précise et concrète des différents types d'emploi auxquels ils peuvent prétendre à l'issue de leur formation, les trois premiers étant plus particulièrement adaptés aux étudiants de master. Toutefois le panorama des métiers proposé par les Archives de France n'est pas exhaustif, puisqu'il se limite aux services publics d'archives d'État ou territoriaux. Il manque notamment un profil de *records manager* qui n'existe pas, certes, dans les archives publiques, mais qui commence à se développer lentement dans les administrations.

Pour élargir son champ de vision, il faut aller consulter sur le site de l'Association des archivistes français le référentiel métiers très complet qui été publié en 2008<sup>1</sup>. Il présente chacune des grandes fonctions de l'archiviste – *records management* et collecte, classement et description, conservation, communication et valorisation, gestion d'un service d'archives – en mettant en regard les compétences nécessaires réparties, là aussi, en savoirs, savoir-faire et savoir-être. Très pédagogique, il est également pourvu d'un glossaire. Il a été complété en 2009 par quatre fiches de poste pour les métiers suivants : manager archiviste, expert archiviste, assistant archiviste, agent archiviste. Assez semblables à celles des Archives de France, elles sont plus détaillées et plus généralistes, dans la mesure où elles dépassent le cadre des seules archives publiques. Elles listent les activités par grandes fonctions selon le même plan que le référentiel et comprennent les conditions d'accès. Enfin, elles énoncent les compétences requises en précisant des niveaux d'expertise pour les savoirs et les savoir-faire. Elles ont aussi fait l'objet d'une édition condensée plus adaptée à la rédaction de fiches de postes.

Parmi les compétences identifiées par le colloque de Louvain, par les fiches métiers des Archives de France et par le référentiel de l'Association des archivistes français, l'histoire tient une place non négligeable. Toutefois, même lorsqu'elle est présentée comme indispensable, ce n'est jamais pour elle-même, mais pour faciliter le travail de l'archiviste. C'est bien ainsi que l'envisageait aussi Gérard Naud lorsqu'il affirmait : « notre science historique n'a de sens qu'au service de l'archivistique. Et l'archivistique est un aspect particulier

---

<sup>1</sup> ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *La profession d'archiviste ou les métiers des archives : Référentiel métiers*, [en ligne], Paris, 2008, 23 p. [réf. du 15 mai 2012], disponible sur : <http://www.archivistes.org/Referentiel-metiers>



moins des sciences auxiliaires de l'histoire que des sciences du document, ou plus exactement de l'information »<sup>1</sup>.

## Quel positionnement disciplinaire pour l'archivistique ?

Le positionnement mal défini de l'archivistique par rapport à l'histoire et aux sciences de l'information soulève en France un vrai problème à l'université, tant pour l'organisation de la formation professionnelle en son sein que pour la reconnaissance de l'archivistique en tant que science, donc pour le développement de la recherche. Pourtant, sous la pression de l'évolution des technologies, des modes de travail et des usages sociaux, l'archivistique connaît ou s'apprête à connaître une remise en cause de ses principes et concepts les plus fondamentaux méritant que la recherche française s'y intéresse de très près.

### *Science auxiliaire de l'histoire ou science de l'information ?*

En abordant l'épineuse question du positionnement de l'archivistique par rapport à l'histoire et aux sciences de l'information, notre propos est surtout ici de montrer l'incidence qu'elle peut avoir sur la formation et la recherche.

Sur les treize masters actuellement proposés en France qui comprennent à plus ou moins forte proportion un enseignement en archivistique, onze se réclament de l'histoire ou du patrimoine. Le master Archives et Images de Toulouse-Le Mirail fait partie de l'offre de formation du département Archives et Médiathèques, mais celui-ci est rattaché à l'UFR d'histoire, arts et archéologie. Seul le master de l'université de Haute-Alsace, à Mulhouse, fait exception : les formations qui l'ont précédé ont quitté le département d'histoire et se sont rattachées en 2002 au département des Sciences de l'information et métiers de la culture (SCIMEC). À sa création en 2005, le master portait d'ailleurs le même nom. De plus, depuis 2011, le département SCIMEC a quitté la faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines pour être rattaché à la faculté des Sciences économiques, sociales et juridiques sur le nouveau campus de la Fonderie. La plupart des masters mettent aussi en avant – et là le master de Mulhouse ne se singularise pas – une licence d'histoire comme condition d'entrée. Même s'il y a

---

<sup>1</sup> NAUD (Gérard), « « Pré-archiver » ? D'abord analyser », dans *La Gazette des archives*, n° 75, 4<sup>e</sup> trimestre 1971, p. 186.

dans tous les masters une ouverture possible vers le recrutement d'autres licenciés, elle ne se fait la plupart du temps que vers les disciplines littéraires.

Il est certain que l'archivistique, de près ou de loin selon les métiers, a partie prenante avec l'histoire, puisqu'elle contribue à conserver la mémoire. François Burgy nous dit que « l'archiviste historien verra certes sa tâche facilitée par sa connaissance de la méthode historique et par sa familiarité avec l'approche globalisante de la discipline historique », mais il ajoute que « l'une et l'autre ne sont pas pour autant indispensables à l'archiviste » qui pourra, en cas de besoin, faire appel à un expert historien<sup>1</sup>. En revanche, il affirme haut et fort que l'archiviste ne saurait exercer son métier sans un socle solide de connaissances théoriques et pratiques en archivistique. À défaut d'une véritable formation historique, nous dirons que l'archiviste doit au moins éprouver de la curiosité pour l'histoire, particulièrement s'il traite des archives patrimoniales. En revanche, s'il exerce les fonctions d'un *records manager* ayant pour seul souci de conserver les documents dont son entreprise a besoin pour poursuivre ses activités, sauvegarder ses intérêts, garantir ses droits et ceux de ses clients et de son personnel, l'histoire ne lui sera d'aucune utilité. Il appliquera pourtant un certain nombre de principes, de techniques et de procédures qui relèvent toutes de l'archivistique. De fait, dans les référentiels, la connaissance de l'histoire apparaît comme une compétence parmi beaucoup d'autres plus directement liées à la conservation et au traitement des documents et de l'information. Somme toute, l'archivistique n'est considérée comme science auxiliaire de l'histoire que par l'historien, dans la mesure où elle organise la conservation et la mise à disposition de ses sources. Si l'on se place du point de vue de l'archiviste, c'est au contraire l'histoire qui devient une aide éventuelle, une science auxiliaire en quelque sorte.

Dès lors, libérée de sa relation ancillaire à l'histoire, l'archivistique pourrait rejoindre les sciences de l'information. C'est le pas qui a été franchi depuis longtemps dans d'autres pays, comme par exemple au Québec<sup>2</sup>, où la théorie de l'archivistique intégrée prône le traitement de toute la chaîne documentaire à tous les stades du document et où l'archiviste est en conséquence, avant tout, un gestionnaire de ce que les Québécois appellent « l'information organique consignée ». C'est sans doute pour cette raison que la recherche en archivistique, reconnue comme discipline universitaire à part entière, y est si dynamique.

---

<sup>1</sup> BURGUY (François), *op. cit.*, p. 118-119.

<sup>2</sup> SALAÜN (Jean-Michel) et ARSENAULT (Clément), *Introduction aux sciences de l'information*, Paris, La Découverte, 2009, p. 27.

En France, au contraire, l'archivistique peine à se frayer son chemin au sein de cet énorme assemblage composite que forment les sciences de l'information et de la communication. Le champ disciplinaire de la 71<sup>e</sup> section du Conseil national des universités (CNU) recouvre l'étude des notions d'information et de communication, l'étude des acteurs individuels et institutionnels, des professionnels de l'information et de la communication et de leurs pratiques, l'étude de l'information, de son contenu, de ses systèmes sous l'angle des représentations, des significations ou des pratiques associées. Cette description est complétée par la spécificité de l'approche : « est du ressort de la 71<sup>e</sup> section, l'étude des processus d'information ou de communication relevant d'actions contextualisées, finalisées, prenant appui sur des techniques, sur des dispositifs, et participant des médiations sociales et culturelles »<sup>1</sup>. D'après cette description, il semble évident que l'archivistique fait bien partie des sciences de l'information et de la communication. Or, dans la liste des revues établies conjointement par le CNU et l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), figurent notamment *Bulletin des bibliothèques de France*, *Documentaliste-Sciences de l'information*, *Culture et musées*, mais aucune revue d'archivistique, ni française, ni étrangère. Pour trouver *La Gazette des archives*, il faut la chercher dans la liste des revues en archéologie, histoire et histoire de l'art de l'AERES<sup>2</sup>. On y trouve aussi, étrangement, *Archives : The Journal of the British Records Association*.

L'archivistique n'étant pas reconnue en tant que discipline à part entière par les instances universitaires ni clairement intégrée dans les sciences de l'information et de la communication, la recherche peine aussi à se faire reconnaître, à un moment où un certain nombre de principes et concepts archivistiques fondamentaux vacillent et où la réflexion s'impose comme une urgence.

### *Fondamentaux et éléments de rupture*

Nous n'évoquerons ici que quelques-uns des bouleversements qui affectent ou risquent d'affecter l'archivistique en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> « Section 71 : Commission permanente du Conseil national des universités (CP-CNU) », [En ligne], [réf. du 16 mai 2012], disponible sur : <http://www.cpcnu.fr/section.htm?numeroSection=71>.

<sup>2</sup> « Listes de revues SHS », [En ligne], [réf. du 16 mai 2012], disponible sur : <http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/Listes-de-revues-SHS-sciences-humaines-et-sociales>.

La théorie des trois âges, importée et adaptée à la pratique archivistique française par Yves Pérotin en 1964<sup>1</sup>, intégrée en 1979 dans la législation de la France, est aujourd'hui contestée par plusieurs archivistes. En 1994, déjà, Carol Couture prônait la nuance pour atténuer la rigidité de ce principe par rapport à la réalité vécue<sup>2</sup>. Marcel Caya, en 2004, donnait à l'École nationale des chartes une conférence au titre volontairement provocateur<sup>3</sup>. Marie-Anne Chabin souligne avec pertinence le caractère logistique et non juridique des trois âges des archives<sup>4</sup>. Sur les forums et dans la blogosphère, les discussions vont bon train et les archivistes qui gèrent ou mettent en place des systèmes d'archivage numérique signalent l'inadéquation de ce modèle à leur problématique. Le cycle des trois âges structure aujourd'hui fortement l'organisation institutionnelle des archives publiques en France. Il est fort probable que le développement de l'administration numérique, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, amènera les archivistes, sinon à renoncer à la théorie des trois âges, au moins à la revisiter et à la réinterpréter.

C'est désormais un lieu commun de dire qu'à l'ère du numérique, l'archiviste doit impérativement intervenir très en amont, mais nous sommes encore loin d'une application généralisée de ce principe, autant par manque de formation des professionnels que par manque de moyens. Pour bien faire, il serait probablement souhaitable que l'archiviste soit étroitement associé à la création même du document, à la manière des *records managers* anglophones : modélisation et structuration en XML des données, création des métadonnées dès la production, gestion des signatures numériques, contrôle du *workflow* et des procédures de création et de validation des documents, rédaction de profils d'archivage devraient faire partie intégrante du processus destiné à garantir la pérennité et l'authenticité des archives numériques. Une telle démarche relève de la diplomatie, science bien connue des archivistes – et d'eux seuls –, qui, longtemps confinée aux époques médiévales et modernes, ressurgit dans notre quotidien contemporain, sans qu'une recherche francophone construite et cohérente en constitue la théorie à l'instar de l'œuvre de Mabillon.

---

<sup>1</sup> PEROTIN (Yves), « L'administration et les trois âges des archives », *Seine et Paris*, n° 20, octobre 1961, p. 1-4.

<sup>2</sup> ROUSSEAU (Jean-Yves), COUTURE (Carol) et *alii*, *Les fondements de la discipline archivistique*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, p. 101.

<sup>3</sup> CAYA (Marcel), « La théorie des trois âges en archivistique. En avons-nous toujours besoin ? », [En ligne], [réf. du 10 mai 2012], disponible sur : <http://elec.enc.sorbonne.fr/conferences/caya>.

<sup>4</sup> CHABIN (Marie-Anne), *Archiver, et après ?*, Paris, Djakarta éditions, 2007, p. 55.

Le respect des fonds et la notion de producteur, principes fondamentaux et intangibles de l'archivistique depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et dont la légitimité dans la formation a été réaffirmée au colloque de Louvain, notamment par Christine Nougaret<sup>1</sup>, risquent eux-mêmes de se heurter aux nouveaux modes de travail. Dès 1991, Sylvie Dessolin-Baumann remarquait combien, dans l'entreprise, le respect strict des fonds se heurtait aux fluctuations des organigrammes et recommandait de prendre appui sur les grandes fonctions plutôt que sur la structure hiérarchique<sup>2</sup>. Le problème se pose désormais aussi dans le secteur public. Pour y remédier, deux normes internationales ont vu le jour : l'ISAAR/CPF et l'ISDF, la première permettant de construire une description fine et évolutive des producteurs, la seconde encadrant la description des fonctions. Encore trop peu utilisées, ces normes sont appelées à modifier plus ou moins profondément les pratiques archivistiques et il sera important de mesurer leur impact dans les années à venir. De plus, la publication de la norme ISO/TR 26122 sur l'analyse des processus d'activités pour les *records* tend à rapprocher les préoccupations du *records management* et de l'archivistique traditionnelle. Mais avec le développement du travail collaboratif et des outils numériques de partage de l'information, les enjeux sont encore autres. Quel est le producteur d'un extranet ? D'un système d'information géographique ? D'un programme de recherche qui fédère plusieurs laboratoires d'institutions différentes, voire de pays différents ? Le travail collaboratif crée une multitude de documents composites, partagés, qui risque d'aboutir à une parcellisation naturelle des fonds. Qui, dès lors, se chargera de l'archivage ? L'hébergeur de la plateforme de travail collaboratif ? Ou chacun gardera-t-il par devers soi une partie des documents, au risque de perdre la cohérence du tout ? Et que faire en cas de *cloud computing* ? Ne devrait-on pas décider qui va être responsable d'un archivage centralisé, dès le début, avant même la création des documents ? Ne devrait-on pas plutôt, dans certains cas, considérer le projet comme producteur, à la manière d'un navire qui génère son propre fonds quel que soit son armateur ? Le questionnement est multiple et les réponses aussi, sans doute. Mais il est urgent que la réflexion s'organise.

Enfin, avec le Web 2.0, de nouveaux usages déboulent dans le paysage archivistique. Aux salles de lecture virtuelles désormais classiques, s'ajoutent des blogs, des wikis, des dispositifs d'indexation ou de transcription paléographique collaboratives. Dès 2004, Jean-Daniel Zeller, reprenant une

---

<sup>1</sup> NOUGARET (Christine), « La description et la valorisation. Enjeux scientifiques de la formation des archivistes », dans VANDEVOORDE (E.), *op. cit.*, p. 123-133.

<sup>2</sup> DESSOLIN-BAUMANN (Sylvie), « L'archiviste d'entreprise, portrait d'un homme nouveau », *La Gazette des archives*, n° 154, 3<sup>e</sup> trimestre 1991, p. 150.

étude de Richard Cox, dénonçait la « non-prise en considération par la communauté archivistique des changements sociétaux engendrés par le Web, qui devrait selon lui amener à une révision de la vision que les archivistes ont de leur rôle social et de leur (nouvelle) clientèle »<sup>1</sup>. Il est désormais impossible d'ignorer les transformations que vont provoquer – et provoquent déjà – ces nouveaux usages, notamment dans la relation de l'archiviste avec ses usagers. En associant les internautes à des tâches qui lui étaient jusqu'à présent réservées, en leur donnant un droit à la parole ne se limitant plus à inscrire quelques mots sur un livre d'or, fût-il virtuel, l'archiviste renonce en partie à son monopole d'expert. Quelles vont être les conséquences de ce changement de paradigme ? Quel bénéfice l'archiviste va-t-il en tirer ? Et, le cas échéant, quels pourraient en être les inconvénients ? Nous n'avons peut-être pas encore assez de recul pour lancer des études sur ce phénomène mais il faut nous y préparer. La recherche dans ce domaine s'annonce riche et forcément pluridisciplinaire car les répercussions ne seront pas exclusivement archivistiques et elles intéresseront probablement la sociologie, les sciences de l'éducation, voire l'économie et le droit.

Face à de tels bouleversements et pour répondre à de tels enjeux, le problème de l'adaptation de la formation en archivistique se pose de façon cruciale. On peut notamment se demander s'il est opportun de continuer à former des généralistes ou s'il ne vaudrait pas mieux, au contraire, diversifier l'offre pour lancer sur le marché du travail des archivistes spécialisés dans des domaines spécifiques.

### **Former des généralistes ou des spécialistes ?**

En évoquant les compétences de l'archiviste, Philippe Bigot distingue trois types de spécialistes en archivistique :

- ceux du mode opératoire selon les traditions nationales, par exemple, archivistes et *records managers* ;
- ceux de moyens : archives anciennes ou électroniques ;
- ceux des domaines d'application : responsabilités fonctionnelles (secteur public, secteur privé, domaine universitaire et scientifique, domaine de la santé).

---

<sup>1</sup> ZELLER (Jean-Daniel), *op. cit.*, p. 6.

Et il affirme que « cette multiplication des spécialistes un peu verticale n'est pas souhaitable. Une trop grande spécialisation se fait au détriment d'une harmonisation globale face à un problème ». Prenant la médecine pour exemple, il ajoute que « l'archiviste doit être un généraliste "ouvert" capable de maîtriser le "ballet" des grands spécialistes de chaque domaine »<sup>1</sup>. Rolande Depoortere, abordant la question de la conservation, abonde dans son sens : « bien que la connaissance de certains matériaux de conservation suppose une formation approfondie, je plaide personnellement pour la valorisation du généraliste, qui doit tenir son savoir à jour grâce à la formation continue »<sup>2</sup>. Enfin, Jean-Marie Yante renchérit : « former des spécialistes dans tel ou tel secteur [...] conduirait à perdre de vue toute solution globale. L'archiviste doit impérativement s'adapter à son environnement et à ses mutations, et c'est dans sa formation générale qu'il puisera les bases nécessaires à l'approfondissement des connaissances dans le secteur au sein duquel il est appelé à intervenir »<sup>3</sup>.

Deux des personnes que nous venons de citer invoquent l'argument de la cohérence et d'une vision globale des fonctions de l'archiviste. Jean-Daniel Zeller, bien que posant la question de la spécialisation dans un domaine techniquement très pointu où elle pourrait paraître souhaitable – l'archivage numérique –, s'y refuse aussi, mais en avançant un argument bien différent : l'étroitesse du marché de l'emploi, notamment dans son pays, la Suisse. Dans l'immédiat, il n'est pas certain que l'offre de postes spécialisés serait plus favorable en France. De plus, comme le dit Jean-Marie Yante, toujours au nom de l'approche globale : « il serait erroné de croire que l'archivage électronique est en totale rupture avec l'archivage papier ou analogique »<sup>4</sup>.

Le discours des participants au colloque de Louvain est donc majoritairement favorable à la formation de généralistes et à la non-spécialisation, à l'exception de Christine Nougaret qui fait une nette distinction, dans le secteur public, entre archivistes et *records managers*. Mais elle n'évoque que les conservateurs d'archives formés à l'École nationale des chartes et qui se destinent plus particulièrement à une vocation patrimoniale<sup>5</sup>. Son propos ne saurait s'appliquer à la formation en université qui, malgré une ouverture récente,

---

<sup>1</sup> BIGOT (Philippe), *op. cit.*, p. 58-59.

<sup>2</sup> DEPOORTERE (Rolande), *op. cit.*, p. 142

<sup>3</sup> YANTE (Jean-Marie), *op. cit.*, p. 165.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 156-157.

<sup>5</sup> Ce qui n'empêche pas un certain nombre de chartistes de se tourner résolument vers le *records management*.

débouche rarement sur le statut de conservateur. La filière universitaire se doit donc de former des « hommes et des femmes en mesure d'intervenir sur l'ensemble des supports d'archives et [dont le] champ d'activité doit couvrir tout le cycle des documents »<sup>1</sup>.

Quelques masters ont choisi de spécialiser leur formation, ceux de Toulouse et Caen autour de l'image, celui de Lille sur le patrimoine industriel et celui de Mulhouse sur l'archivistique d'entreprise. En ce qui concerne le master de Mulhouse, le socle de base reste tout de même généraliste, ce qui permet aux étudiants de prétendre à un large éventail de débouchés aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, aussi bien comme archivistes patrimoniaux que comme *records managers*.

## L'adaptation de la formation : l'exemple de Mulhouse

En 1992, Paul Delsalle, successeur d'Odile Kammerer comme responsable de la formation en archivistique de Mulhouse, retraçait à grands traits son histoire : la création par le professeur Raymond Oberlé de la licence de techniques d'archives et de documentation (LITAD)<sup>2</sup>, la mise en place en 1980 d'un DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées), la transformation en 1987 de la LITAD en licence MECADOCTE (Métiers de la culture, des archives et de la documentation pour les collectivités territoriales), enfin la création de la maîtrise MECADOCTE en 1987. Paul Delsalle considérait alors le DESS comme « l'aboutissement d'une filière de cette formation archivistique mise en place progressivement entre 1976 et 1989 »<sup>3</sup>. De fait, lorsqu'on regarde le contenu d'enseignement, la formation était conçue sur trois années. Il était possible à des étudiants extérieurs d'entrer en DESS mais les titulaires d'une maîtrise en archivistique étaient prioritaires. Pour ceux qui n'avaient qu'une formation historique, un séminaire de mise à niveau était organisé avant la rentrée universitaire et ils devaient suivre les cours d'archivistique de licence et de maîtrise.

---

<sup>1</sup> ROUSSEAU (Jean-Yves) et COUTURE (Carol), *op. cit.*, p. 256.

<sup>2</sup> L'association des anciens étudiants en archivistique de Mulhouse garde encore le souvenir de cette appellation, aujourd'hui disparue, dans son sigle : ADELITAD.

<sup>3</sup> DELSALLE (Paul), « La formation des archivistes des collectivités territoriales et des entreprises à l'Université de Haute-Alsace », *La Gazette des archives*, n° 156, 1992, p. 42-49.



En 1999, quand nous avons pris la tête de la filière, le dispositif avait considérablement changé et il était difficile de le rétablir. La configuration était devenue beaucoup moins harmonieuse. En effet, les étudiants ayant obtenu la licence et la maîtrise MECADOCTE souhaitaient toujours poursuivre en DESS. Ils se plaignaient d'arriver sur le marché du travail avec deux ans de formation professionnelle, dont 5 mois de stage, pourvus d'un diplôme Bac+4, moins coté, alors que ceux qui obtenaient le DESS avaient seulement une année de professionnalisation, dont 3 mois de stage, et obtenaient des postes mieux rémunérés. De plus, la cohabitation dans une même année de DESS d'étudiants ayant déjà deux ans de formation professionnelle avec d'autres qui, en général, n'avaient aucune connaissance théorique en archivistique était difficile. Le dispositif initialement mis en place n'avait pas été pérennisé, le séminaire avait disparu et il ne subsistait qu'un certain nombre de cours communs avec la licence dans des matières générales comme le droit.

Au départ de Paul Delsalle en 1998, Florence Ott, alors directrice du Centre rhénan de recherches et d'archives économiques (CERARE) et titulaire du DESS, a assuré de fait la gestion de la filière archivistique jusqu'en septembre 1999. Pour pallier les problèmes ci-dessus identifiés en attendant un remaniement structurel, elle mit en place un « DESS spécial » pour ceux qui arrivaient de la maîtrise MECADOCTE : ils ne suivaient plus les cours et partaient pendant 6 mois en entreprise ou en service d'archives publiques en quasi autonomie. À l'issue de leur stage, ils rendaient leurs travaux, mémoire et produits archivistiques, comme les autres étudiants, mais bien souvent, ayant eu le temps de démontrer leur utilité, ils étaient embauchés par leur organisme de stage. Toutefois, cette solution n'était qu'un aménagement, validé par le Conseil des études et de la vie étudiante, mais peu conforme à la maquette d'origine du diplôme. Il fallait donc impérativement faire évoluer le cursus.

### *L'évolution du cursus universitaire*

La première des évolutions fut la spécialisation dans l'archivistique d'entreprise : en 1991, Sylvie Dessolin-Baumann saluait la création du DESS de Mulhouse avec mention « Archives d'entreprises » depuis la rentrée 1990<sup>1</sup>. En fait, il s'agissait moins d'une création que d'une évolution du DESS d'origine pour renforcer son identité et le positionner sur le marché du travail.

---

<sup>1</sup> DESSOLIN-BAUMANN (Sylvie), *op. cit.*, p. 149.

En 2001, la licence fut supprimée, laissant la place à une formation sur deux années comprenant la maîtrise et le DESS, avec deux options : archivistique et muséologie, tandis que, pour garder un niveau Bac+3, une licence professionnelle était créée avec un enseignement à part égale en archivistique et en documentation. Le nom MECADOCTE fut transformé en MECADOCTO (Métiers de la culture, des archives et de la documentation pour les collectivités territoriales et les organisations) afin d'afficher plus largement tous les débouchés, les étudiants trouvant des emplois non seulement dans les collectivités territoriales mais également dans les administrations et les établissements publics de l'État ainsi que dans les entreprises.

Le fonctionnement sur deux années aboutissant à un diplôme Bac+5 préparait la mise en conformité avec le processus de Bologne<sup>1</sup>. Ce fut chose faite quand en 2005 la maîtrise et le DESS laissèrent la place au nouveau master Sciences de l'information et métiers de la culture qui existe encore aujourd'hui sous l'appellation normalisée Information et communication, avec trois spécialités au choix : archivistique, ingénierie de l'information et de la connaissance, patrimoines et musées.

Parallèlement au cursus, les contenus d'enseignement ont été modifiés et progressivement adaptés aux réalités contemporaines du métier.

### *Évolution des contenus d'enseignement*

En 1991, l'histoire tenait une grande place dans la formation : la licence comptait une unité de valeur avec de l'histoire et de l'histoire de l'art auxquelles était adjoint un enseignement en animation culturelle. Il y avait aussi un cours en maîtrise et un d'histoire économique en DESS. L'autre point fort de cette formation, parmi les enseignements non archivistiques, était la place accordée à la documentation. La licence prévoyait une unité de valeur sur les techniques de base de la documentation, la maîtrise ajoutait la méthodologie de la recherche documentaire et l'informatique documentaire, le DESS prévoyait encore un cours intitulé « informatique et documentation ».

---

<sup>1</sup> « Processus de Bologne : création de l'espace européen de l'enseignement supérieur », [En ligne], [réf. du 10 mai 2012], disponible sur : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11088\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11088_fr.htm).

Dans le master habilité en 2005 et renouvelé en 2009, sur l'ensemble de la formation, l'évolution des contenus non archivistiques a été marquée par la suppression de certains enseignements : la géographie économique, le latin médiéval, qui a disparu dès 1998. Le poids de l'histoire a été diminué : seul a été conservé un cours d'histoire des entreprises, complété par un peu d'historiographie. L'enseignement de la paléographie, en revanche, a été maintenu, mais s'est résolument orienté vers les époques moderne et contemporaine. Les techniques documentaires occupent toujours une place importante, puisqu'elles constituent une unité d'enseignement entière au premier semestre de Master 1, mais se sont modernisées. Elles sont complétées par des cours d'informatique incluant un enseignement essentiellement pratique sur les techniques avancées en bureautique et les bases de données, théorique sur l'architecture des réseaux. D'autres contenus ont été modifiés substantiellement pour renforcer les connaissances managériales et organisationnelles. Ainsi la pratique administrative a été répartie en plusieurs cours différents : institutions et politiques culturelles en première année, théorie des organisations, comptabilité et gestion des ressources humaines en deuxième année. Plusieurs cours ont également été remplacés par des modules plus adaptés au contexte professionnel actuel : les techniques audiovisuelles, par exemple, ont laissé la place à la numérisation et à la conception de sites Web. L'enseignement du droit s'est spécialisé et est désormais orienté vers le droit de l'information et de l'informatique. Les langues sont toujours enseignées mais la primauté de l'anglais a été affirmée en le rendant obligatoire au premier semestre. Un enseignement en communication a été conservé. S'ajoutent encore deux cours, l'un sur la gestion de projet, l'autre sur la note de synthèse, en vue de la préparation des concours administratifs.

C'est en archivistique proprement dite que la modernisation a été la plus forte. Les contenus de base n'ont pas été profondément modifiés mais plusieurs cours ont été ajoutés en 2005 : archivage numérique et encodage en XML/EAD font désormais partie d'une unité d'enseignement de deuxième année intitulée « archivistique et nouvelles technologies ». Le cours d'encodage, créé dès 2004, alors particulièrement novateur, comporte trois heures d'enseignement théorique et treize heures de travaux pratiques qui en font encore aujourd'hui un des points forts du master de Mulhouse. Les anciens modules d'animation culturelle ont laissé la place à un cours plus précis sur la valorisation des archives et surtout à un enseignement en théorie et pratique de l'exposition dispensé par un conservateur de musée. La typologie des archives, déjà très présente dans les anciens diplômes, est toujours enseignée, notamment pour les archives d'entreprise, mais a été complétée : les sources de

l'archéologie industrielle sont présentées par Pierre Fluck, un des meilleurs spécialistes de France dans le domaine ; surtout la création d'un véritable cours de diplomatie contemporaine, unique dans le paysage universitaire français<sup>1</sup>, donne une véritable approche méthodologique. Enfin, un cours spécifique de *records management* est dispensé en commun aux étudiants d'archivistique et d'ingénierie de l'information.

Rolande Depoortere écrit que les savoir-faire et les savoir-être s'acquièrent par l'apprentissage pratique et l'expérience de terrain<sup>2</sup> et Jean-Daniel Zeller souligne que les structures académiques privilégient trop souvent l'acquisition de savoirs<sup>3</sup>. Pour ne pas tomber dans ce travers, il est important tout d'abord que la formation bénéficie du concours de professionnels. Ainsi la formation dispensée à Mulhouse est dirigée par un conservateur d'archives détaché qui a dix-sept années de carrière professionnelle derrière lui, dont seize à la tête d'un service d'archives départementales. Tous les cours d'archivistique proprement dite sont dispensés par des archivistes chevronnés, notamment par un ancien étudiant travaillant aux Archives municipales de Mulhouse depuis huit ans. D'autre part, la formation multiplie depuis plusieurs années les applications pratiques et développe des techniques pédagogiques innovantes.

### *Évolution des méthodes pédagogiques*

Des séances de travaux pratiques ont lieu tant à l'intérieur de l'université qu'avec des partenaires extérieurs : ainsi, outre des visites dans les services de la région, des travaux de description archivistique sont organisés aux Archives départementales du Territoire de Belfort et au Centre d'archives historique de PSA-Peugeot à Hérimoncourt. Une convention a également été passée avec cette grande entreprise pour le classement d'un fonds qui est livré et traité dans les locaux de l'université. Ce partenariat fait suite à un autre de même type qui a duré de 2000 à 2011 avec EDF. Enfin, les étudiants ont également l'occasion de travailler sur les fonds d'archives d'entreprise, autrefois conservés par le Centre rhénan de recherche et d'archives économiques (CERARE) et déposés depuis sa dissolution aux Archives municipales de la ville et communauté

---

<sup>1</sup> La diplomatie est essentiellement enseignée à l'École nationale des chartes. Quelques notions de diplomatie médiévale sont enseignées aussi dans plusieurs formations universitaires en histoire.

<sup>2</sup> DEPOORTERE (Rolande), *op. cit.*, p. 144-145.

<sup>3</sup> ZELLER (Jean-Daniel), *op. cit.*, p. 14.

d'agglomération de Mulhouse, dont les locaux sont installés dans le même bâtiment que la formation, la Fonderie.

Les travaux pratiques concernent aussi d'autres matières que l'archivistique et tout particulièrement les techniques informatiques. Les équipements de l'université de Haute-Alsace permettent de faire travailler régulièrement les étudiants en salle informatique sur du matériel adapté et des logiciels dédiés. Toutefois, il reste difficile d'organiser certains travaux pratiques en raison du verrouillage informatique des ordinateurs mis à disposition pour des raisons de sécurité : c'est pourquoi, par exemple, le cours sur l'architecture des réseaux reste très théorique. De ce point de vue, l'intégration dans une faculté dédiée aux sciences humaines constitue un frein, par rapport aux unités d'enseignement orientées vers l'ingénierie informatique. Pour d'autres matières, il n'a pas été possible d'installer les équipements nécessaires : par exemple, nous n'avons pas de lieu où les étudiants pourraient s'initier en grandeur nature à la scénographie et à l'éclairage d'une exposition. Un projet expérimental de monde virtuel de type « *Second Life* », mené en commun avec l'université de Strasbourg, pourrait pallier ce manque dans les années à venir.

Deux stages complètent les enseignements : l'un, d'une durée de deux mois, à la fin de la première année, l'autre, de quatre mois, pour clôturer le cycle. Le stage de Master 1 a essentiellement pour objectif de faire appliquer dans un univers professionnel les connaissances théoriques et pratiques acquises par les étudiants au cours de l'année. L'exercice obligé est le classement d'un fonds d'archives et la réalisation d'un instrument de recherche achevé. L'étudiant doit en outre rendre un rapport où il présente son lieu de stage et sa méthodologie de travail. Pour ce premier stage, l'accent est mis sur l'encadrement qui doit, sur site, être impérativement assuré par un archiviste professionnel. Le deuxième stage est destiné à développer à la fois l'expertise et la réflexion de l'étudiant dans un domaine particulier. Les missions et les thèmes sont très divers d'un stage à l'autre. Ce peuvent être le traitement et la mise en valeur d'archives spécifiques, soit par leur support ou leur forme – archives audiovisuelles, photographiques, numériques, plans –, soit par leur type de producteur – archives d'entreprises, d'architectes, archives comptables, sociales, universitaires, scientifiques, etc. Ce peuvent être aussi une mission particulière, comme la mise en place de procédures d'archivage, l'étude de faisabilité d'un système de *records management* ou la réalisation d'un audit, une opération de mise en valeur comme le montage d'une exposition ou la création d'un site Web, la collecte de témoignages oraux et leur valorisation, une étude pour l'installation d'un wiki, etc. Les stages font l'objet d'un suivi très précis,

autant par le maître de stage que par le référent universitaire. Six à huit bilans réguliers doivent être déposés par le stagiaire sur la plateforme Moodle de l'université.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication a profondément transformé le quotidien des archivistes, non seulement dans l'évolution de leurs fonctions traditionnelles mais également dans leur façon de s'intégrer dans leur environnement de travail. Cette évolution du métier engendre, partout dans le monde, de nombreuses réflexions sur les programmes des formations en archivistique, auxquelles il est souvent reproché de ne pas s'être suffisamment adaptées aux nouveaux enjeux technologiques. Toutefois ces reproches, parfois justifiés, concernent surtout le contenu des enseignements et non la manière d'enseigner. Or, l'archiviste ne doit pas seulement faire évoluer sa pratique proprement archivistique, il lui faut aussi s'adapter à un environnement professionnel en pleine mutation. Ainsi, le travail collaboratif est désormais largement utilisé dans l'entreprise et de plus en plus dans les administrations : espaces virtuels partagés, *workflow*, documents bureautiques construits et révisés collectivement, veille collaborative, etc. Cette nouvelle façon de travailler implique non seulement une familiarité accrue avec certains outils informatiques mais aussi un esprit d'équipe particulièrement développé.

Pour préparer les étudiants à cette nouvelle donne, nous nous efforçons de moderniser nos techniques pédagogiques. Ainsi, nous les initiions aux agrégateurs de flux RSS ou de tweets, à l'intérêt des réseaux sociaux pour la veille professionnelle, aux outils de curation et de travail collaboratif. Nous avons présenté un retour d'expériences lors de la Semaine internationale des archives francophones à Hanoï en novembre 2011<sup>1</sup>. Qu'il nous suffise de rappeler ici les principaux travaux d'étudiants actuellement en ligne : le dossier de diplomatie sur les archives du citoyen<sup>2</sup> et le *pearlree* sur le *records management*<sup>3</sup>. S'y est ajoutée en 2012 une bibliographie collaborative sur Zotero<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> LO (Ibrahima) et BRULEAUX (Anne-Marie), *Pour une solidarité archivistique francophone : la FOAD et les outils de travail collaboratif*, communication présentée au séminaire sur la formation des archivistes, Semaine internationale des archives francophones, Hanoï, 22 novembre 2011. Cette communication sera prochainement disponible en ligne sur le site du Service commun de Documentation de l'université de Haute-Alsace, dans les thèses et articles, jusqu'à sa parution dans les actes, [www.scd.uha.fr/](http://www.scd.uha.fr/).

<sup>2</sup> « Les archives du citoyen », [En ligne], [réf. du 14 novembre 2011], disponible sur : <http://www.piaf-archives.org/content/les-archives-du-citoyen>.

<sup>3</sup> Ce *pearlree* est consultable à l'adresse suivante : [http://www.pearltrees.com/#/N-p=13845346&N-u=1\\_108829&N-fa=1170994&N-s=1\\_1932139&N-f=1\\_1932139](http://www.pearltrees.com/#/N-p=13845346&N-u=1_108829&N-fa=1170994&N-s=1_1932139&N-f=1_1932139).

<sup>4</sup> Ce travail bibliographique est disponible en ligne à l'adresse suivante : [https://www.zotero.org/groups/scimec\\_m2\\_records\\_management/items](https://www.zotero.org/groups/scimec_m2_records_management/items).

Enfin, il est difficile d'enseigner les savoirs-être. Beaucoup relèvent d'un héritage familial, inné et acquis. D'autres peuvent être appris ou améliorés grâce à des exercices que nous essayons de mettre en œuvre : jeux de rôles, études de cas, présentations orales.

### *Le développement de la recherche*

L'université est l'un des lieux principaux de la recherche. De ce point de vue, à Mulhouse, il reste encore beaucoup à faire. Le recrutement en 2011 d'un enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches, un professeur en sciences de l'information et de la communication, aurait pu faire bouger les lignes, bien qu'il ne soit pas spécialisé en archivistique. Il est en effet désormais théoriquement possible de faire un doctorat en sciences de l'information et de la communication dans notre université. On pourrait imaginer qu'un étudiant souhaite un jour choisir un sujet en archivistique. Mais, outre les freins institutionnels que nous avons évoqués plus haut, il en est d'autres liés à la motivation de nos étudiants. En effet, quand ils arrivent dans un master à vocation professionnalisante, leur objectif est essentiellement d'entrer dans la vie active dès l'obtention de leur diplôme. La perspective de continuer en doctorat les intéresse peu, d'autant que, dans l'état actuel des mentalités et des attentes du milieu professionnel, cela ne leur apporterait aucun avantage supplémentaire sur le marché de l'emploi.

L'orientation du master vers la recherche est donc pour le moment peu marquée. Toutefois, à la suite de son stage de deuxième année, l'étudiant doit rendre un mémoire et des produits archivistiques qu'il présente au cours d'une soutenance. Depuis plusieurs années, nous demandons à l'étudiant de mener une véritable réflexion autour de sa mission de stage. Pour ce faire, nous complétons sa formation par des conseils rédactionnels et l'apprentissage du maniement d'outils tels que Zotero. Enfin, nous le guidons tout au long de son stage pour qu'il construise une véritable problématique.

Un axe de recherche intitulé « Communication, culture et technologies de l'information » commence à être développé par le CRESAT, laboratoire dont dépend la majorité des enseignants-chercheurs intervenant dans le master. Dans un avenir proche, les étudiants pourront participer aux journées d'études qui seront organisées dans ce cadre. De plus, il est proposé à ceux ayant rédigé un mémoire de bonne qualité de produire un article pour la publication annuelle du laboratoire, les *Actes du CRESAT*.

## **Conclusion**

La formation de l'archiviste du XXI<sup>e</sup> siècle implique l'acquisition de savoirs et de savoir-faire nombreux alliant tradition et modernité, tant dans les contenus que dans les méthodes pédagogiques. L'objectif majoritaire reste de constituer un vivier de généralistes capables de s'adapter à toutes sortes de situations et d'acquérir ou d'approfondir, le cas échéant, des compétences plus spécialisées après leur entrée en fonction. Le master proposé par l'université de Haute-Alsace, tout comme d'autres, s'efforce de donner un maximum d'atouts à ses diplômés, mais aucune formation n'est parfaite ni absolument complète. Comme dit le proverbe, « qui trop embrasse mal étroit ». Pour ne pas aboutir à un simple saupoudrage de connaissances, il faut faire des choix, accentuer certains enseignements au détriment d'autres, renoncer même à des matières qui seraient souhaitables mais qui ne semblent pas indispensables. Pour un certain nombre de compétences qui ne sont pas directement liées à l'archivistique et au document, on peut s'en remettre à la formation permanente : dans le secteur public, les administrations de l'État et le Centre national de la fonction publique territoriale proposent couramment de nombreux stages généralistes sur la direction d'équipe, la résolution des conflits, la gestion de projet ou la gestion financière, par exemple. Le secteur privé a également ses propres circuits. Enfin, il est impératif que les étudiants comprennent qu'une fois leur diplôme en poche leur formation n'est pas terminée et qu'elle va se prolonger tout au long de leur vie. Une partie non négligeable de ce qu'ils apprennent aujourd'hui ne sera plus valable demain. Il leur faudra mettre en place une veille informationnelle efficace, continuer les lectures, faire régulièrement des stages de formation permanente pour mettre à jour leurs connaissances. C'est aussi cela qu'il convient d'enseigner aux futurs professionnels avec les outils d'aujourd'hui mais également en développant leur curiosité pour ceux de demain. La construction des compétences se fait désormais au fil de la vie et peut s'afficher dans un portfolio numérique comme celui que propose gratuitement l'espace professionnel du Portail international archivistique francophone<sup>1</sup>.

Anne-Marie BRULEAUX  
Conservateur en chef du patrimoine  
Maître de conférences à l'université de Haute-Alsace  
Enseignant-chercheur au CRESAT  
anne-marie.bruleaux@uha.fr

---

<sup>1</sup> En ligne à l'adresse suivante : <http://www.piaf-archives.org/e-pedagogie/>.